



CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA GESTION DES SUBSTANCES CHIMIQUES
(Dubai, 4-6 février 2006)

Intervention de
M. Assane DIOP
Directeur exécutif, Secteur de la Protection sociale
Bureau international du Travail, Genève

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres,
Distingués participants,

Permettez-moi d'adresser au nom du Directeur général du Bureau international du Travail (BIT), M. Juan Somavia, mes salutations aux membres de la Conférence internationale sur la gestion des substances chimiques ainsi qu'à leur hôte, le gouvernement des Emirats arabes Unis. Nous convenons tous que cette conférence est un événement important : elle marque l'aboutissement de trois années de travail consacrées au développement d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). Le BIT se félicite d'être associé à cette importante initiative à laquelle nous participons et que nous appuyons depuis ses débuts.

Globalement, la situation de la santé dans le monde s'améliore et l'espérance de vie augmente. Toutefois, aujourd'hui encore, les accidents du travail et les maladies professionnelles contraignent des millions de personnes à cesser toute activité professionnelle, dans certains cas définitivement. Les derniers chiffres publiés à l'occasion du 17^{ème} Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, tenu à Orlando en septembre 2005, montrent que chaque année 2,2 millions de femmes et d'hommes meurent des suites d'accidents du travail ou de maladies liées à leur emploi. Des chiffres – sans doute bien en dessous de la réalité – indiquent que les travailleurs sont victimes chaque année de 270 millions d'accidents du travail et de 160 millions de cas de maladies liées au travail dont 439 000 et 35 millions respectivement sont dus à des substances chimiques.

Les substances chimiques font maintenant partie de notre quotidien ; elles sont à l'origine d'un bon nombre de nos activités, préviennent et arrêtent la progression de nombreuses maladies, font augmenter la productivité agricole. Mais nous savons tous néanmoins que si ces produits chimiques sont mal utilisés, ils peuvent mettre en danger notre santé et contaminer notre environnement.

Dans le domaine de l'agriculture, par exemple, qui emploie 50 pour cent de la population active mondiale, les pesticides – toujours selon les estimations du BIT – causent tous les ans quelque 70 000 intoxications aiguës ou de longue durée pouvant entraîner la mort, et un nombre plus important encore de maladies aiguës ou chroniques non mortelles. Dans les pays en développement, il faut noter que la plupart des travailleurs dans l'agriculture sont analphabètes, ou semi-analphabètes, et nous avons donc l'obligation

de les protéger pour qu'ils ne perdent pas la vie en cherchant à la gagner à cause de leur vulnérabilité et leur pauvreté. Il faut ajouter à cela les accidents majeurs dus à des substances chimiques, accidents qui ont eux aussi coûté la vie à de très nombreuses personnes. Nous avons tous en mémoire la tragédie de Bhopal survenue voici vingt ans. En l'espace de quelques heures, une fuite de gaz dans une usine de pesticides a tué 2 500 personnes, en a blessé 200 000 autres et a fait ultérieurement quelque 20 000 victimes.

La protection des travailleurs contre les maladies et les lésions liées à l'emploi est une des tâches incombant à l'OIT d'après le Préambule de sa Constitution. Dans sa description du concept de Travail décent, le BIT fait noter que :

«...l'objectif premier de l'OIT aujourd'hui est de promouvoir les possibilités pour les femmes et les hommes d'obtenir un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine». C'est pourquoi la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs doit non seulement être considérée comme un élément essentiel de l'objectif du Travail décent pour tous dans le contexte actuel de mondialisation des économies, mais aussi comme un facteur concret décisif de croissance et de productivité. Un travail ne peut être décent que s'il est exercé en toute sécurité.

L'action du BIT se fait surtout et avant tout par le biais de ses normes. La principale fonction de l'OIT est d'élaborer des normes internationales du travail, qui fixent des exigences minimales pour les droits humains fondamentaux et d'autres normes qui régissent les conditions pour toutes les questions liées au travail. Le BIT est actif dans le domaine de la sécurité d'utilisation des produits chimiques depuis l'année même de sa création, en 1919, y compris par le développement de traités internationaux et autres instruments techniques, par la fourniture d'assistance technique à ses Etats Membres et par le développement de systèmes d'information sur la sécurité chimique.

La convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990, vise à encourager les Etats Membres qui la ratifient à élaborer, appliquer et revoir périodiquement une politique cohérente de sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail. Elle a pour objectif général d'assurer la protection de l'environnement et de la population et pour objectif spécifique de protéger les travailleurs contre les effets nocifs des produits chimiques. Cette convention prévoit l'instauration d'un système de gestion rationnelle des produits chimiques et elle a joué un rôle important dans l'élaboration d'éléments tels que les Fiches internationales de sécurité chimique dites fiches IPCS ou encore le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (GHS).

L'action du BIT dans le domaine des substances chimiques au travail inclut également la création d'alliances et de partenariats dans le but de promouvoir leur sécurité d'utilisation. Le BIT a uni ses forces à celles d'autres organisations pour fournir des conseils techniques aux Etats Membres. Par exemple, le Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC) a été établi en 1995 pour coordonner les activités de la FAO, de l'UNITAR, de l'OCDE, de l'OIT, de l'OMS, de l'ONUDI et du PNUE en ce qui concerne l'évaluation et la gestion des substances chimiques.

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres,
Distingués participants,

Cette conférence nous offre la possibilité de renforcer la capacité des Etats Membres à gérer rationnellement les substances chimiques. Le développement de systèmes nationaux tripartites et l'application de la convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990 et le GHS seront déterminants si nous voulons atteindre l'objectif fixé lors du Sommet mondial pour le développement durable, à savoir que

d'ici à 2020 les substances chimiques devront être produites et utilisées de manière à réduire le plus possible leurs effets nocifs importants pour la santé humaine et l'environnement.

Nous avons, avec cette conférence, une opportunité extraordinaire de prendre des décisions importantes pour la vie de milliards de personnes. Les honorables ministres et délégués de haut rang qui, de par leur présence, rehaussent la portée politique des conclusions qui vont sanctionner les travaux, sauront, j'en suis sûr, prendre les décisions nécessaires afin que le Travail décent soit le chemin pour un travail avec moins de risque chimiques possible.

Ce sont des générations de leaders qui ont écrit l'histoire de l'humanité. Ce jour, nous sommes en train d'écrire notre page et notre responsabilité est grande face aux générations futures. J'espère que nous saurons assurer la cohérence entre les exigences de développement et la protection de la santé humaine si tant est que le développement est au service de l'homme.

Nous avons l'obligation de trouver un consensus pour donner à la gouvernance mondiale les moyens d'assurer au monde une gestion saine des produits chimiques. C'est une question de réalisme et de volonté politique. Le travail sans risque chimique doit faire partie de la gestion internationale des produits chimiques. Et s'inscrit dans la logique des objectifs du millénaire en termes de santé, d'environnement, de pauvreté et de développement. C'est finalement une composante essentielle de la dimension sociale de la mondialisation.

Le Travail décent est aujourd'hui un objectif mondial. En effet, comme le stipule le paragraphe 47 de la déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2005 :

«Nous sommes résolument en faveur d'une mondialisation équitable et décidons de faire du plein emploi et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif, les objectifs fondamentaux de nos politiques nationales et internationales en la matière et de nos stratégies nationales de développement, y compris celles qui visent à réduire la pauvreté, dans le cadre de nos efforts pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. Les mesures prises dans ce domaine devront également englober l'élimination des pires formes de travail des enfants, telles qu'elles sont définies dans la convention n° 182 de l'OIT, et le travail forcé. Nous décidons également de veiller au respect absolu des principes et droits fondamentaux relatifs au travail.»

C'est là un engagement sans équivoque et d'une extrême lucidité économique et sociale des Chefs d'Etat et de gouvernement.

Notre conférence doit faire sienne cette décision des Nations Unies pour que le Travail décent, qui vise aussi un travail sans risque chimique, fasse partie de la gestion internationale des produits chimiques.

La nature tripartite unique du BIT, qui réunit sous un même toit les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, permet à notre Organisation d'atteindre ceux et celles qui sont directement affectés par les substances chimiques, c'est-à-dire les travailleurs, et nous considérons que cette relation spéciale sera déterminante pour atteindre les objectifs du Sommet mondial. Au BIT, nous sommes prêts à collaborer avec les pays et les autres organisations, prêts à remplir nos obligations vis-à-vis de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) pour faire en sorte que leur gestion rationnelle dans toutes les sphères d'activité devienne une réalité.

Je vous remercie d'avoir prêté attention à mon propos.